



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2021-14
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Pont rail, rue de Beauvais

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société SOBECA en date du 12 avril 2021,

Considérant l'occupation du domaine public pour des travaux ENEDIS, rue de Beauvais sous le pont rail, à compter du 19 avril 2021 pour une durée de 3 jours,

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'interdire la circulation de 9h à 17h ;

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux ENEDIS, rue de Beauvais sous le pont rail, la circulation sera interdite à compter du 19 avril 2021 pour une durée de 3 jours, de 9h à 17h.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la société SOBECA.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- SOBECA
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- SDIS
- Affichage

Fait à Roinville,
Le 12 avril 2021

Le Maire adjoint,
Paul FUGAZZA

